

Assurer la promotion de vos métiers auprès des jeunes avec les mini stages de découverte



Le mini stage, c'est l'occasion de :

Pour les jeunes :

- Découvrir l'entreprise et ses différents métiers
- Choisir sa filière et concrétiser son projet professionnel
- Se familiariser et vivre au quotidien la réalité des professions
- Se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage par la suite

Pour l'Entreprise :

- Faire connaître ses métiers
- Contribuer à l'éducation aux valeurs du monde du travail
- Susciter l'envie d'échanger entre générations

Le mini stage, c'est quoi ?

- Quelle durée ? 1 à 5 jours en entreprise par stage
- Pour qui ? Les collégiens (4ème et 3ème) et les lycéens (quel que soit leur âge)
- Quand ? Pendant les vacances scolaires, y compris les grandes vacances d'été
- Dans quelle structure ? Dans tous les types d'entreprise (publique ou privée), les associations, les professions libérales, etc.

Il n'y a pas de limite aux nombres de stages dans la mesure où ils ont lieu pendant les vacances scolaires
Deux professions peuvent être observées dans la même entreprise ou la même profession dans des entreprises différentes
La période de stage est sécurisée grâce à une convention.

Pour des renseignements complémentaires ou demander une convention : orientation-entreprise@belfort.cci.fr

et téléchargez le flyer : [📄 cliquez ici](#)